

04/03/ 2020
Compte rendu
Comité syndical



PAYS
LANDES NATURE
CÔTE D'ARGENT



Ordre du jour

Ordre du jour.....	2
Présence.....	3
Bilan 2019	5
Administratif.....	8
Compte de Gestion.....	8
Compte Administratif	8
Résultats.....	10
Réfèrent RGPD	10
NOMAD.....	11
Point sur les Forums.....	11
Recrutements chargés d'accueil.....	12
Proposition de budget 2020 et demande de subvention.....	12
Contrat de Ruralité.....	14
Point rapide.....	14
Contractualisation régionale.....	14
Contrat entre le PETR et la Région Nouvelle Aquitaine	14
Chef de projet territorial – demande de subvention.....	14
Programme LEADER.....	16
Un point sur les finances.....	16
Actualités – LEADER 2020	17
Les projets	17
Demande de subvention LEADER 2020.....	17
MOBILITE.....	19
Séminaire Mobilité – 25 février 2020.....	19
Feuille de route de la mobilité 2020	19
Résumé.....	21
Etude Mobilité.....	21
ORIENTATION BUDGETAIRE.....	23
Proposition pour 2020.....	23
Cotisations 2020	25
Proposition de calendrier pour le budget du Pays 2020.....	25
QUESTIONS DIVERSES.....	25
Signatures	26

Présence

Le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Pontenx les Forges sous la présidence de Madame Hélène LARREZET.

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 11
4

Nombre de délégués suppléants présents :

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de votants : 14

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laëtitia	CANTAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Josée	CAUSSEQUE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Pierre	LAPEYRE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Joseph	DESBIEYS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Albert	TONNEAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Dominique	LARTIGAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	GUILLEMIN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	SLOTOWSKI	Communauté de communes de Mimizan

Etaients excusés :

Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Delphine	BERTIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilbert	BROUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs

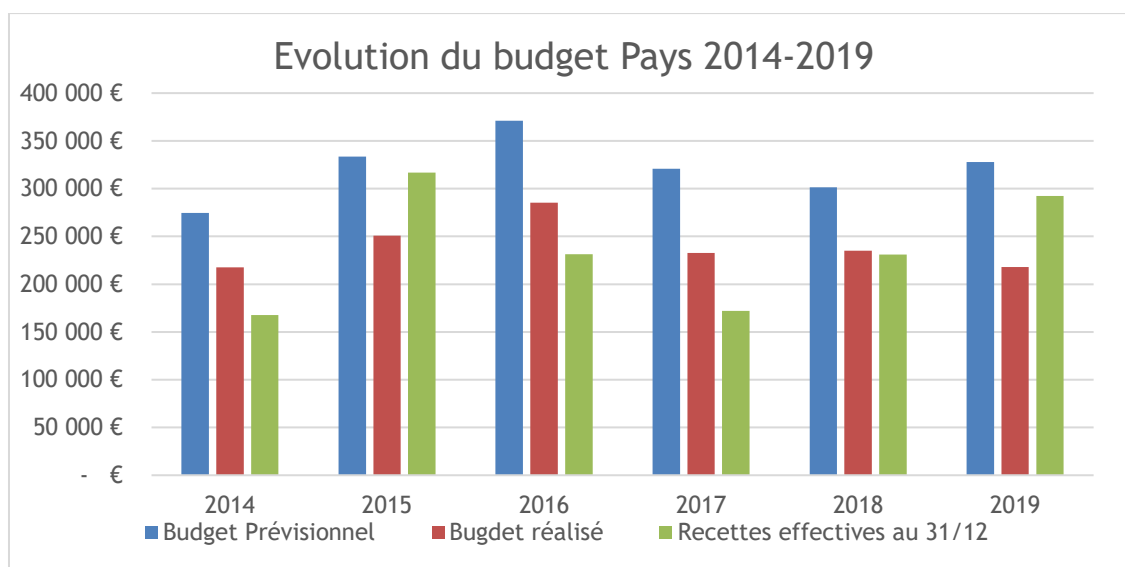
Madame	Raphaëlle	MIREMONT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Christine	BLEVEC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	François	GIL	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Amandine	LAMARQUE- LOUIS	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Valérie	DARDERES- GORRY	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	DORVILLE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Denis	PAUILLAC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Michaël	CHAUVIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie- Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laure	NAYACH	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Daniel	CORBEAU	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marie- Françoise	DELEST	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	RINGEVAL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Didier	TROUVE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Bernard	LESCARRET	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michelle	LARTIGAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Arnaud	BOURDENX	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	GOURDON	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Elisabeth	ETCHEVERRIA	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Cote Landes Nature

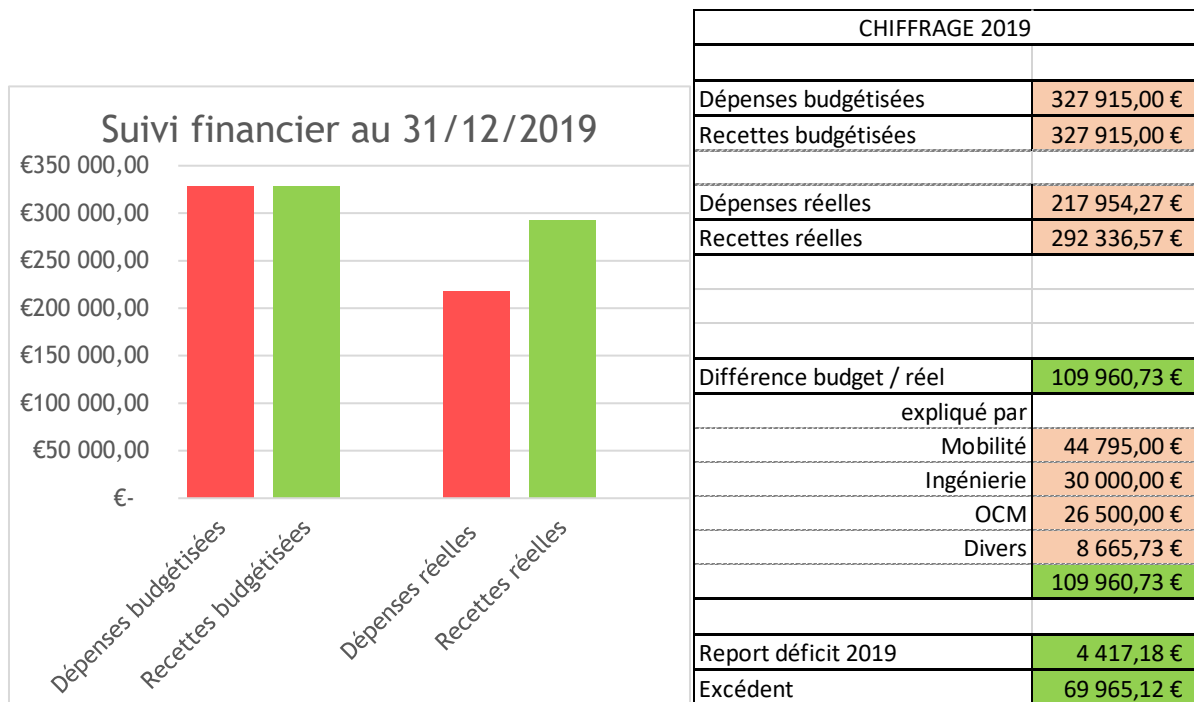
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Philippe	MOUHEL	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Madame	Françoise	LESBATS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Robert	CAMGUILHEM	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Bertrand	PUYO	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Cote Landes Nature

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent peut valablement délibérer.

Bilan 2019

Synthèse





Rattachement

En 2020, aucun rattachement n'a été prévu pour clôturer l'année 2019.

Résultat de l'exercice

En conclusion le résultat de l'exercice 2019 sera positif :

→ **RESULTAT : 69 965.12 €**

Actions non réalisées ou sous réalisées / budget 2019

OCM et FISAC- en cours de finalisation

2 types de FISAC :

- FISAC investissement = subventions aux entreprises
- FISAC Fonctionnement = opération collective + ingénierie + bilan Conseil + évaluation

Un acompte a été reçu en 2015. Etant donné les actions qui ne sont plus finançables, la demande de solde ne sera pas réalisée. Le trop-perçu d'acompte sera à rembourser. Le Pays a reçu 91 600 €.

Pour 2020, Il reste 26 500 € à rembourser sur l'enveloppe investissement. L'animation de l'OCM a pris fin en février 2018.

Ingénierie

L'année 2019 a été une année de recherche de gestionnaire qui n'a malheureusement pas aboutie. La chargée de mission NOMAD après un congé maternité a souhaité quitter ses fonctions. L'enveloppe ingénierie a donc un delta positif en fin d'année.

Stratégie Mobilité porté par le Pays LNCA

Lors de l'élaboration du budget 2019, une enveloppe de 44 795 € a été réservé pour le développement de la stratégie Mobilité sur le territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent, cette thématique a été abordée en 2019 mais plutôt à des fins de préparation pour 2020 (chantier clé de la mobilité, rencontre d'acteurs, etc.). Aucune dépense n'a été réalisée. L'année 2020 sera l'occasion de lancer des projets. Il s'agira d'une discussion autour de ce sujet lors de l'orientation budgétaire.

Section investissement

Une avance de trésorerie de la part du Conseil Régional a été perçue début 2018 à hauteur de 50 000 €. A l'origine, était prévu son remboursement en partie en juin 2018 puis la totalité en décembre 2018.

Nous avons reçu depuis un avenant nous permettant de garder cette avance jusqu'au terme du programme LEADER. L'année 2018 se termine donc avec un excédent en section d'investissement de 50 000 €.

Administratif

Compte de Gestion

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Madame Hélène LARREZET

- après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées à compter du 1^{er} janvier 2019,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 pour le budget du PETR du Pays Landes Natures Côte d'Argent par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnatrice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte Administratif

Monsieur Pons présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2019 :

FONCTIONNEMENT

En Dépenses de fonctionnement :

L'écart entre prévisions (327 915 €) et réalisations (217 954.27 €) est de 109 960.73 €. Celui-ci provient essentiellement du chapitre 011 « Charge à caractère générale » correspondant à la mobilité non débutée en 2019 mais qui sera une priorité pour 2020, chapitre 65 « Autre charge de gestion courante » correspondant à l'enveloppe du FISAC obtenu en 2015 pour l'action OCM. Une différence est à noter sur le 012 « Charges de personnel » vu les évolutions de personnel.

Un report de 2018 du déficit de 4 417.18 € est à noter également en dépense.

En recettes de fonctionnement :

Les écarts entre le prévisionnel et la réalisation correspondent essentiellement aux soldes des subventions qui interviendront dans le courant de 2020.

Mandats émis	Titres émis	Report du déficit 2018	Résultat à reporter
217 954.27 €	292 336.57 €	- 4 417.18 €	+ 69 965.12 €

INVESTISSEMENT

En section d'investissement, il n'y a pas eu de dépenses et l'année se clôture avec un solde positif de 50 000 € dû à l'avance de trésorerie de la Région Nouvelle Aquitaine qui sera à rembourser à la fin du programme européen.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le résultat à reporter en section fonctionnement est un excédent de 69 965.12 €

Le résultat à reporter en section investissement est un excédent de 50 000 €

Monsieur le président de séance soumet au vote et après avoir délibéré, **le comité syndical décide à l'unanimité :**

- de fixer (voir tableau ci-dessus) les résultats des différentes sections budgétaires du budget du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent
- d'approuver l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- de clôturer définitivement toutes les opérations de l'exercice 2019 et les crédits annulés.

Et

Résultats

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Madame Hélène LARREZET, après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2019,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit,

<i>Résultat de l'exercice en section Fonctionnement</i> Excédent au 31 / 12 /2019	69 965.12 €
Affecté comme suit :	
- solde d'exécution positif reporté ou anticipé en section de fonctionnement 2020	69 965.12 €

et

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit,

<i>Résultat de l'exercice en section Investissement</i> Excédent au 31 / 12 /2019	50 000 €
Affecté comme suit :	
- solde d'exécution positif reporté ou anticipé en section d'investissement 2020	50 000 €

Référent RGPD

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient et le recours au réseau internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications et fichiers recensent de nombreuses informations à caractère personnel sur les administrés ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes ou à leur vie privée.

De plus le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que les organismes publics ont l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Il est proposé de nommer l'ALPI comme Délégué à la protection des données mutualisé dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des données. Une proposition commerciale a été reçue pour un coût de 480 € TTC.

Le comité syndical décide à l'unanimité

- APPROUVE la désignation de l'Agence Landaise Pour l'Informatique comme Délégué à la Protection des Données,
- APPROUVE les termes du contrat d'accompagnement au service du Délégué à la Protection des Données de l'ALPI,
- AUTORISE la Présidente à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

NOMAD

Point sur les Forums

FORUM BISCARROSSE le samedi 22 février 2020 de 9h à 12h et de 14h à 16h,

- ◆ 53 entreprises présentes sur la journée (39 par rapport à 2019)
 - Complet le matin
- ◆ 160 offres
- ◆ 830 postes à pourvoir (+40% par rapport à 2019 (502))

Un premier bilan du forum sera réalisé lors du comité syndical

FORUM C.C. MIMIZAN le samedi 7 mars 2020 de 9h à 12h30,

- ◆ 39 entreprises inscrites (35 présentes en 2019)
- ◆ 400 postes à pourvoir (500 en 2019)

Inscriptions encore possibles

FORUM C.C CLN le samedi 28 mars 2020 de 9h à 12h, à ce jour (J-38) :

- ◆ 11 entreprises inscrites à ce jour (19 présentes en 2019)
- ◆ Inscription toujours en cours

Recrutements chargés d'accueil

La période d'activité des Lieux d'Accueil des Saisonniers de Léon, Mimizan et Biscarrosse s'étalera du 1er mai au 31 août 2020 avec un mois au siège du Pays.

Les contrats saisonniers s'étaleront du 1^{er} avril au 28 août 2020.

Les missions seront les suivantes :

- ◆ Animer une opération de communication concernant l'hébergement des saisonniers (contacter les personnes et les propriétaires susceptibles de proposer un hébergement, tenir à jour un fichier des contacts pris et des logements disponibles...)
- ◆ Accueillir et de conseiller avant et pendant la saison les saisonniers et employeurs
- ◆ Animer les permanences sur Biscarrosse, Mimizan et Léon
- ◆ Aller sur le terrain, dans les entreprises, afin de rencontrer employeurs et saisonniers
- ◆ Réaliser un suivi journalier afin de récupérer les chiffres de la saison

Le comité syndical décide à l'unanimité

- DE CREER deux postes d'adjoint administratif de catégorie C non-titulaire à 35h du 1er avril au 28 août 2020 avec une rémunération à l'indice brut 350.
- D'AUTORISER en conséquence Madame la présidente à signer tous les documents afférents à cette délibération dont les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires au budget de l'exercice en cours.

Proposition de budget 2020 et demande de subvention

En 2020, les aides régionales ont évolué concernant les plateformes liées à la saisonnalité. En effet, seuls les frais liés à l'ingénierie (Chargée de mission + chargés d'accueils) et les frais de déplacements sont éligibles. Le taux de subvention est de 50% pour un plafond de dépenses de 50 000 €. (Les années précédentes, toutes les dépenses étaient éligibles non plafonnées mais à

un taux de 30%). Economiquement dans les faits, cela n'a pas d'effet sur la demande de subvention : 24 500 € en 2019 et 25 000 € en 2020.

Pour 2020, les dépenses sont estimées à 66 850 €, cette diminution par rapport à 2019 (83 000 €) est principalement due à des dépenses non liées directement à NOMAD et qui ne peuvent plus être valorisées (loyer, photocopieur, gazoil, etc.). Une diminution du budget communication (de 6000€ à 1100 €) a également été réalisée en réutilisant les flyers déjà imprimés l'année précédente et le remplacement du kit saisonnier (type tour de cou, clé usb, décapsuleur, etc.) par la bande dessinée du Pays (double objectif de diminution de budget et de diminution du stock). Cette dernière sera accompagnée par le livret droit du travail.

PLAN DE FINANCEMENT - NOMAD 2020				
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant	%
Ingénierie (1ETP chargé de mission + 2 x 1 ETP pendant 5 mois pour le travail de terrain)	59 000 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	25 000 €	50% du montant éligible (plafond) soit 37 %
Frais de déplacement	4 500 €	Autofinancement	41 850 €	63%
Dépenses non éligibles				
Communication	1 100 €			
Assurance	500 €			
Frais de déplacement Médiateur	1 000 €			
Fournitures	750 €			
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	63 500 €			
TOTAL DEPENSES	66 850 €	TOTAL RECETTES	66 850 €	100%

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le programme d'actions 2020
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- D'INSCRIRE au Budget Primitif 2020 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération
- DE SOLLICITER l'ensemble des financeurs potentiels à cette opération (Conseil Régional, Conseil Départementale, Etat)
- D'AUTORISER la Présidente à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération

Contrat de Ruralité

Point rapide



◆ Document contractuel sur la période 2017-2020

- ◆ En 2017 : 228 576 € de DSIL
- ◆ En 2018 : 196 800 € de DSIL
- ◆ En 2019 : 373 287 €

Soit près de 800 000 €.

Le contrat 2020 est en cours d'élaboration. L'enveloppe n'est pas encore connue.

Contractualisation régionale

Contrat entre le PETR et la Région Nouvelle Aquitaine

La politique contractuelle 2017-2022 poursuit un double objectif :

- ◆ Soutenir et développer les atouts de tous les territoires dans les domaines de l'économie, de l'emploi, de la formation, de la transition écologique et énergétique, des services et des équipements,
- ◆ Exprimer la solidarité régionale active au bénéfice des territoires plus vulnérables en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

En juin 2019, un comité de pilotage restreint composé des Présidents de communautés de communes (ou leur représentant), de la Présidente du Pays et de la conseillère régionale Laure Nayach a eu lieu pour présenter les grands principes de la contractualisation.

Le 12 juillet 2019 a eu lieu le comité de pilotage composé des membres du comité syndical, des administrations publiques et d'acteurs de la société civile qui s'est réuni à Parentis en Born. L'objectif de cette réunion était de confronter la vision du territoire et celle de la Région par la présentation de diagnostics pour en ressortir les enjeux du territoire.

Après un travail estival de recensement des projets et de définition de la stratégie contractuelle, le comité de pilotage du 16 octobre 2019 a validé le document.

Chef de projet territorial - demande de subvention

Après un travail durant l'été 2019, le Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Landes Nature Côte d'Argent a été validé en comité syndical le 6 novembre 2019 et lors de la séance plénière du 16 décembre 2019 par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

Il sera question d'accompagner les structures à faire émerger des projets en lien avec la stratégie de développement, de mettre en œuvre les actions prévues pour chaque objectif et de monter les dossiers financiers. La mission sera également de faciliter une meilleure articulation entre le projet local de développement et les politiques départementales, régionales, et nationales.

La mission peut se traduire par 3 objectifs principaux :

- Contractualiser avec les collectivités territoriales
- Accompagner les porteurs de projets publics et privés
- Animer le territoire pour faire émerger des projets

Pour une dépense globale 2020 estimée à 25 000 €, le Pays fera des demandes de subventions auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine :

PLAN DE FINANCEMENT - CHEF DE PROJET TERRITORIAL - 2020					
DEPENSES	Temps en ETP	Montant	RECETTES	Montant	%
Salaire brut chargé	1/2 ETP	25 000 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	12 500 €	50%
			Autofinancement Pays	12500	50%
TOTAL DEPENSES	-	25 000 €	TOTAL RECETTES	25 000 €	100%

Proposition de délibération

Le comité syndical décide à l'unanimité :

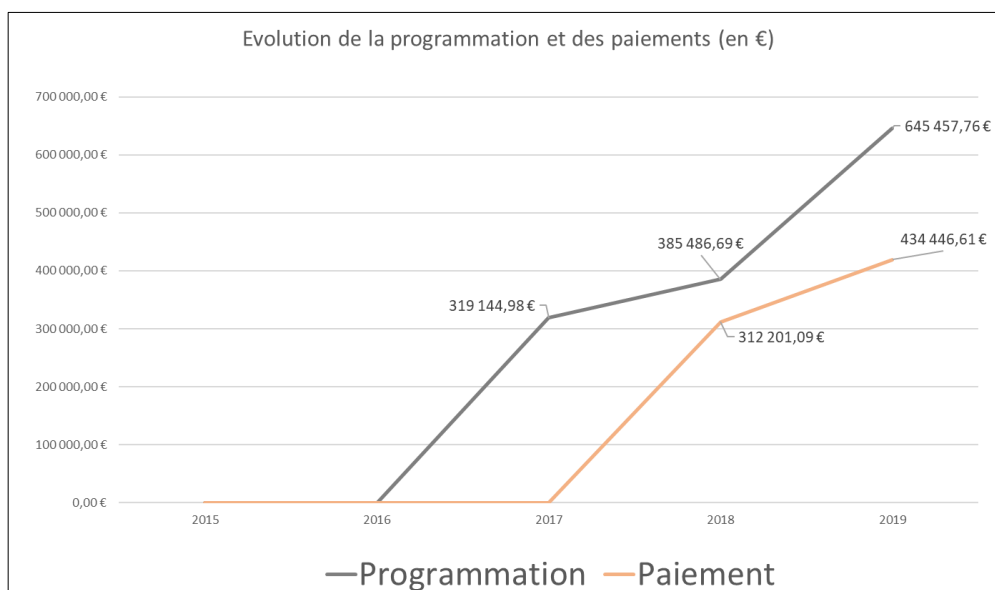
- DE VALIDER le programme d'actions 2020
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- D'INSCRIRE au Budget Primitif 2020 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération
- DE SOLLICITER l'ensemble des financeurs potentiels à cette opération (Conseil Régional, Conseil Départementale, Etat)
- D'AUTORISER la Présidente à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

Programme LEADER

Un point sur les finances

1 300 000€ a été alloué au territoire :

- ◆ 30 projets sélectionnés pour 1 030 764 577,76 € soit 82.80 % de la maquette
- ◆ 15 projets programmés pour 645 457,76 € soit 49.65 % de la maquette
- ◆ 7 projets payés Pour 434 446,61 € soit 33.42 % de la maquette



Un point l'ingénierie du programme LEADER depuis 2015 :

- ◆ 55 000 € initialement prévue pour l'ingénierie ont été réinvestis pour des projets du territoire.

	Subvention LEADER	Autofinancement	Coût par habitant
2015	18 915.60 €	8 532.62 €	0.15 €
2016	29 909.78 €	17 099.39 €	0.32 €
2017	34 097.95 €	20 237.81 €	0.37 €
2018	36 959.42 €	8 495.60 €	0.16 €
2019	37 954.07 €	9 448.50 €	0.17 €
2020	40 856.96 €	10 214.24 €	0.18 €

Avec 1 300 000 € de subvention LEADER et 1 586 169.60€ de cofinancements pour les dossiers LEADER – en février 2020 – soit 2 886 169.60€ au total le gain par habitant est de 53.42 €.

Entre 2015 et 2020, 74 028.16 € ont été investis en ingénierie, pour un bénéfice de 2 886 169.90 € pour des projets soit 39 fois plus.

Actualités - LEADER 2020

- ◆ 32 % de paiement dépassé : ce seuil permet à notre territoire d'être actuellement le seul de Nouvelle-Aquitaine à pouvoir obtenir une enveloppe complémentaire.
- ◆ Premier contrôle sur place : nous sommes le seul territoire de Nouvelle-Aquitaine à n'avoir aucune anomalie lors d'un contrôle.
- ◆ Les paiements continuent : l'écomobile et le diagnostic circuit-court ont été payés et de nouveaux dossiers sont en cours de demande de paiement.
- ◆ Contrôle de la MSP de Mimizan, porté par la Communauté de Communes de Mimizan

Les projets

Lors du Comité de Programmation de Décembre 2019, sept projets ont été sélectionnés, ayant tous pour thème la valorisation des déchets. Cette thématique est porteuse sur LEADER car elle est très peu subventionnable hormis certains projets du type ressourcerie / recyclerie.

- ◆ Opération zéro mégots, porté par la CCGL
- ◆ Communication autour de la valorisation des déchets, porté par le SITCOM
- ◆ Big'Up Clean, porté par l'association du même nom
- ◆ Ça suffit le gâchis, porté par le SIVOM
- ◆ Valorisation des déchets de venaison, un dossier par Communauté de Communes

Points importants à retenir :

- ◆ Toutes les formes de valorisation de déchets ont été traités : le gaspillage alimentaire, la création de filière avec les déchets de venaison ...
- ◆ Premier dossier qui est commun à toutes les Communautés de Communes

Info + :

Le projet « création d'une conserverie » porté par la SARL Maison Patou a été abandonné suite au refus bancaire de leur prêt.

Demande de subvention LEADER 2020

Après avoir exposé le programme d'action prévu pour 2020, madame la Présidente propose au comité syndical de faire des demandes de subventions auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine et du programme LEADER.

Pour une dépense globale 2020 estimée à 61 071.20 €, le Pays fera des demandes de subventions auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine (plafond de 10 000€) et du LEADER sur une base subventionnable de €.

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant	Financeurs	Montant	Taux
Ingénierie	55 000 €	Région Nouvelle Aquitaine	10 000 €	16.37 %
Actions – fonctionnement / communication	4 271.20 €	FEADER (LEADER	40 856.96 €	66.90 %
Frais de défraiement	1 800 €	Autofinancement	10 214.24 €	16.73 %
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	61 071.20 €	TOTAL RECETTES	61 071.20 €	100%

Le comité syndical décide à l'unanimité :

-DE VALIDER le programme d'actions 2020

DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessus

D'INSCRIRE au Budget Primitif 2020 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération

DE SOLLICITER une subvention FEADER du Pays Landes Nature Côte d'Argent dans le cadre le programme LEADER

DE SOLLICITER une subvention du Conseil Régional pour l'animation du programme LEADER 2020

D'AUTORISER la Présidente à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

MOBILITE

Séminaire Mobilité - 25 février 2020

Objectif de la journée

- S'informer sur le cadre législatif autour de la mobilité
- Connaître les dispositifs et structures pouvant aider sur ce thème
- Echanger autour de projets concrets grâce à la présentation de multiples projets ou initiatives par les porteurs de projets eux-mêmes (du territoire de Nouvelle Aquitaine)

Un point sera réalisé sur le bilan de cette journée dédié à la mobilité et qui a sonné le départ de la branche mobilité du Pays LNCA.

Information: Le Réseau Rural Nouvelle Aquitaine, qui a pour mission d'accompagner la Région Nouvelle-Aquitaine et les territoires dans la mise en œuvre du LEADER a été d'une grande aide dont notamment l'animation de la journée bénévolement et la préparation des interventions.

Feuille de route de la mobilité 2020

Rappel

Les élus du Pays Landes Nature Côte d'Argent souhaite se mobiliser autour d'une thématique commune: la mobilité. Cette thématique avait été retenu lors d'un brainstorming de Décembre 2018 et lors des comités syndicaux de 2019 avec notamment un budget de près de 45 000 € dédié (malheureusement, le manque de temps ne nous a pas permis d'utiliser le budget allouer pour lancer des opérations jusqu'à ce jour).

Lors de ces échanges a été souligné la cohérence du territoire Pays pour se pencher sur cet enjeu, non (ou peu) pris en compte aujourd'hui par les communautés de communes.

L'objectif est de créer une véritable synergie autour de la mobilité à l'échelle du Pays Landes Nature Côte d'Argent :

- L'approche LEADER permettant une animation sur le territoire et un financement sur des actions
- La coopération LEADER qui permettra un ou des échanges avec d'autres territoires
- Le Contrat de dynamisation et de cohésion du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine. La mobilité est le chantier clé du contrat.
- D'autres partenaires : France Mobilité / ADEME / ANPP / ...

Le niveau d'exigence

Afin de travailler sur la thématique Mobilité, de nombreuses réunions de travail ont déjà eu lieu avec les communautés de communes.

Afin d'atteindre un certain degré d'exigence pour travailler cette thématique, une ingénierie dédiée semble indispensable et essentielle. C'est pourquoi dès la construction du contrat de dynamisation et de cohésion de la Région Nouvelle Aquitaine a été fléché la création d'un poste à temps complet dédié à la mobilité (qui a été validé par la Région en même temps que le contrat).

Suite à une réunion technique avec les services de la Région, il a été demandé au Pays, préalablement à ce recrutement, de réaliser par un bureau d'études un diagnostic complet de la mobilité.

Si nous souhaitons être cofinancé par la Région Nouvelle Aquitaine pour l'ingénierie et les actions qui en découlent, cette étude est obligatoire.

La réalisation d'une étude Mobilité par un bureau d'études

Suite à cette réunion, le Pays Landes Nature Côte d'Argent et les communautés de communes ont travaillé sur un cahier des charges.

(Voir en pièce jointe, le cahier des charges en construction)

Coté financement, cette étude pourrait être cofinancée par LEADER et par le Conseil Régional.

Estimation : 40 000 € TTC

Recettes estimées : 7 000 € Région // 20 000 € LEADER //

Autofinancement TTC : 13 000 € (financement à hauteur de 80% de l'étude HT)

L'ingénierie dédiée

Concernant l'ingénierie, le recrutement pourrait être réalisé en septembre 2020.

Estimation : 15 000 €

Recettes estimées : 7 500 € Région

Autofinancement : 7 500 € (financement à hauteur de 50% sur 3 ans)

Les actions pressenties en projet

AUTOSTOP ORGANISE TYPE REZOPOUCE

Une des actions qui pourrait être réalisée rapidement par le chargé de mission est l'autostop organisé. Aujourd'hui, la communauté de communes du Seignanx, la communauté de communes de MACS et la communauté de commune du Val de l'Eyre s'est engagé dans ce dispositif.

Estimation : 45 000 €

Recettes estimées : 20 000 € LEADER // 15 000 € Région

Autofinancement : 10 000 €

COOPERATION LEADER

La coopération LEADER est une composante du programme européen LEADER géré par l'animatrice. La coopération permet de réaliser des projets avec d'autres territoires. Cette action non encore déterminée qui sera sur le thème de la mobilité pourra innover sur le territoire.

Estimation : 30 000 €

Recettes estimées : 20 000 € LEADER

Autofinancement : 10 000 €

Résumé

En résumé, la feuille de route 2020 de la mobilité pourrait se résumer de la façon suivante :

- **L'organisation du séminaire à Aureilhan le 25 février 2020 «un territoire, des mobilités »**
- La réalisation par un bureau d'étude **d'une étude mobilité (Diagnostic, Enjeux, pistes d'actions)** dont le cahier des charges est en cours de réalisation
- **Une ingénierie dédiée à l'animation de la stratégie mobilité** dont la fiche de poste pourra être déterminée au regard de l'étude mobilité
- **La mise en place d'un réseau d'autostop organisé** (type Rézopouce)
- **La mise en place de nouvelles actions de mobilité suites aux conclusions de l'étude** et la validation par le comité syndical
- **La coopération LEADER** (par l'animatrice LEADER)

Etude Mobilité

L'objectif de cette étude est donc tout d'abord de permettre au territoire d'amorcer une réflexion sur les enjeux liés aux questions de mobilité. Il s'agit de poser les bases d'une stratégie sur le territoire du Pays Landes Nature Côte d'Argent et d'orienter et fonder les actions concrètes à mettre en œuvre de manière immédiate par le Pays ET par les intercommunalités. En ce sens, cette étude a pour but de devenir un document stratégique de référence pour les élus

De par sa dimension transversale, la présente étude sera amenée à définir une stratégie mobilité et son plan d'actions en abordant la mobilité dans ses différentes composantes (Emploi, Social, Tourisme, environnement, mobilité du quotidien, ...).

L'objectif de cette étude de diagnostiquer le plus précisément possible, les flux, les déplacements, l'offre existante publique ou privée, les besoins en termes de mobilité du territoire mais également les enjeux, les forces, opportunités et faiblesses du territoire.

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent et les communautés de communes ont travaillé sur un cahier des charges.

Pour une dépense globale estimé à 40 000 € TTC, le Pays fera des demandes de subventions auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine et du LEADER.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES	Montant en HT	Montant en TTC	RECETTES	Montant	%
Etude Mobilité	33 333,33 €	40 000 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	12 000 €	30%
			LEADER	20 000 €	50%
			Autofinancement Pays	8 000 €	20%
TOTAL DEPENSES	33 333,33 €	40 000 €	TOTAL RECETTES	40 000 €	100%

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le cahier des charges
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel
- D'INSCRIRE au Budget Primitif 2020 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération
- DE SOLLICITER une subvention FEADER du Pays Landes Nature Côte d'Argent dans le cadre le programme LEADER
- DE SOLLICITER une subvention à tous les cofinanceurs potentiels
- D'AUTORISER la Présidente à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

ORIENTATION BUDGETAIRE

Proposition pour 2020

Chap./art	libellé	OBSERVATION	BP 2020				BP2020	BP2019
			PAYS 820 +OCM	LEADER 020	MOBILITE	NOMAD		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		OBSERVATION	44 775,00 €	6 100,00 €	119 000,00 €	7 850,00 €	177 725,00 €	92 115,00 €
C/60622	carburants	idem que 2019 +200	1 000,00 €	- €			1 000,00 €	800,00 €
C/60623	Alimentation	voir réception	100,00 €				100,00 €	400,00 €
c/60632	fournitures de petit équipement	1 ordi + com'+ panneau	1 825,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €		4 625,00 €	5 500,00 €
c/6064	Fournitures administratives	Papier / fournitures diverses	2 000,00 €	1 500,00 €		500,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €
c/611	contrat prestations de services	Réseau partagé / prestation formation / médiateur Nomad / presta divers	8 200,00 €	1 000,00 €		1 100,00 €	10 300,00 €	4 300,00 €
c/6132	location bureau	changement de locaux	8 300,00 €				8 300,00 €	6 200,00 €
C/6135	Location mobilières	réel 2019	5 000,00 €				5 000,00 €	4 200,00 €
c/6156	Maintenance Imprimante	changement de presta	6 000,00 €	- €			6 000,00 €	2 200,00 €
c/6161	Assurance	2019 + 500	1 500,00 €	- €		500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
c/617	Etudes	Etudes + actions mobilité			115 000,00 €		115 000,00 €	44 795,00 €
c/6182	Documentation			- €		- €	- €	600,00 €
C/6184	Divers versements à organismes de form	idem que 2019	500,00 €	- €		- €	500,00 €	500,00 €
c/6185	Frais de colloques et séminaires	idem que 2019	500,00 €	- €		- €	500,00 €	500,00 €
c/6225	indemnités au comptable	idem que 2019	300,00 €	- €		- €	300,00 €	300,00 €
C/6236	Catalogues et imprimés	baisse par rapport à 2019	- €			1 000,00 €	1 000,00 €	2 200,00 €
c/6238	pub publications relations publiques-div	baisse par rapport à 2019	- €	- €		- €	- €	2 200,00 €
C/6251	Voyages et déplacements	2019 + 1000€	2 000,00 €	1 000,00 €		4 000,00 €	7 000,00 €	6 000,00 €
c/6256	Missions	2019 + 300€	500,00 €	800,00 €		500,00 €	1 800,00 €	1 500,00 €
C/6257	Réceptions	buffet mobilité 3000€ + 1000	750,00 €		3 000,00 €	250,00 €	4 000,00 €	1 700,00 €
c/6262	Frais de télécommunications	idem que 2019	4 000,00 €				4 000,00 €	4 020,00 €
c/627	services bancaires et assimilés	idem que 2019	100,00 €				100,00 €	100,00 €
c/6281	concours divers (cotisations)	idem que 2019	1 000,00 €			- €	1 000,00 €	1 000,00 €
C/62878	A d'autres organismes	réel 2019	1 200,00 €	- €		- €	1 200,00 €	600,00 €

012 CHARGES DE PERSONNEL			70 000,00 €	57 000,00 €	15 000,00 €	59 000,00 €	201 000,00 €	199 837,47 €
C/6218	Autre personnel extérieur		1 ETP direction +	1 ETP LEADER	1 ETP mobilité	1 ETP NOMAD	- €	869,00 €
C/6332	Cotisations FNAL		1/2 ETP secrétariat		à partir de sept	+	- €	141,00 €
C/6336	Cotisations CG CNFPT					2 ETP 5 mois	- €	3 086,36 €
C/64111	Personnel titulaire					Accueil	- €	- €
C/64131	Personnel non titulaire						- €	141 560,83 €
C/64112	Supplément familial						- €	- €
C/64118	indemnités agent titulaire						- €	- €
C/6451	URSSAF						- €	40 686,68 €
C/6453	Caisses de retraite						- €	5 891,77 €
C/6454	Assedic						- €	5 681,83 €
C/6456	Supplément familial						- €	120,00 €
C/6455	Cotisation pour assurance du personnel - contrat MNT						- €	- €
C/6474	COS						- €	1 300,00 €
c/6475	Médecine du travail						- €	500,00 €
65 AUTRES CHARGES			28 300,00 €	- €		- €	28 300,00 €	30 544,53 €
c/6574	Subvention privé /OCM	OCM	26 500,00 €				26 500,00 €	26 500,00 €
c/6533	URSSAF						- €	1 122,27 €
C/6534	URSAFF						- €	1 122,26 €
C/6531	Indemnités	idem que 2019	1 800,00 €				1 800,00 €	1 800,00 €
66 INTERETS			500,00 €	- €		- €	500,00 €	1 000,00 €
C/6615	Intérêts des comptes courant et des dépôts créditeurs	idem que 2019	500,00 €				500,00 €	1 000,00 €
002 SOLDE DEBITEUR			- €	- €		- €	- €	4 418,00 €
002	Solde débiteur		- €				- €	4 418,00 €
TOTAL GENERAL			143 575,00 €	63 100,00 €	134 000,00 €	66 850,00 €	407 525,00 €	327 915,00 €

Chap/art	libellé	BP 2020
		BP 2020
	RECETTES	407 525,00 €
	013 Atténuations de charges	- €
c/6419	remboursement rémunération	
c/6459	charges de sécurité sociale	
	70 Produits de services	500,00 €
c/70848	mise à disposition	
c/70688	Autres prestations de services	
c/70878	remboursements de frais	
c/7088	autres produits	500,00 €
	74 Dotations, subventions	337 059,88 €
c/74718	Etat	
c/7472	Région	86 250,00 €
c/7473	Département	
c/74758	Autres groupements	195 309,88 €
c/7477	Europe	55 500,00 €
c/7478	Autres organismes	
	Excedent	69 965,12 €

Cotisations 2020

	COTISATION A VOTER en 2020	RAPPEL 2019
Cdc Grands Lacs	99 642 €	87 490,06 €
Cdc de Mimizan	50 045 €	43 994,34 €
Cdc de Côte Landes Nature	45 623 €	40 923,60 €
TOTAL	195 310 €	172 408,00 €

Proposition de calendrier pour le budget du Pays 2020

- Orientations budgétaires lors du prochain comité syndical avec retour sur l'année 2019 avec validation des propositions 2020 dont la thématique mobilité.
- Première estimation des cotisations 2020 des communautés de communes
- Attente de la validation des budgets communautaires
- Validation du budget du Pays avec le nouveau comité syndical en place

QUESTIONS DIVERSES

| Signatures